

Dans ce numéro

Formation à la chasse/ Sécurité des armes à feu	p. 1
Trappeurs	p. 2
Chasseurs à l'arc	p. 2
Conseil pédagogique	p. 3
Coordonnateurs régionaux	p. 4

Ministère des Ressources naturelles et
Direction de la pêche sportive et de la
chasse
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

(506) 453-2440

<http://www.gnb.ca/0078/Sendmail-f.asp>
<http://www.gnb.ca/0078/fw/DEPA/index-f.asp>



Bulletin sur la formation en matière de conservation



Formation à la chasse/sécurité des armes à feu

Ateliers de 2006 pour les instructeurs

2006 est la deuxième année durant laquelle les ateliers destinés aux instructeurs ont été organisés par région et uniformisés afin de miser davantage sur le perfectionnement professionnel et la reconnaissance plutôt que d'en faire des rencontres sociales. Nous avons voulu ainsi donner à nos instructeurs de nouveaux outils et de nouvelles orientations afin de les aider à offrir la formation en matière de conservation. Il serait bon, à ce stade-ci, que vous profitiez de l'occasion pour nous dire ce que vous pensez de cette formule.

Ces ateliers vous permettent-ils de repartir avec des stratégies qui vous aident à mieux donner vos cours, que ce soit aux mineurs ou aux adultes? Le temps que vous consacrez à vos cours est-il suffisamment reconnu?

Cette année, nous avons organisé cinq ateliers de formation à la chasse/sécurité des armes à feu dans la province. Nos coordonnateurs régionaux se sont chargés de trouver le personnel, les traiteurs et les locaux nécessaires avec l'aide des instructeurs régionaux. En raison de son étendue géographique, la région 2 a tenu deux ateliers, l'un à Miramichi et l'autre à Dieppe. On a jugé que deux ateliers permettaient de mieux répondre aux besoins des instructeurs de la région 2.

Cette année, l'ordre du jour visait à traiter des diverses préoccupations des instructeurs et à offrir des stratégies de diffusion de l'information qui ajouteraient au répertoire de notre groupe d'instructeurs, tant internes que bénévoles.

Le premier sujet abordé, qui avait pour thème « Plus d'excuses et voici pourquoi », portait sur l'effet négatif que les instructeurs peuvent avoir sur la prestation d'un cours en

s'excusant devant la classe du contenu du cours ou de leur manque de préparation. Une attitude positive et confiante est nécessaire pour stimuler et maintenir l'intérêt des élèves, en particulier les participants limités qui peuvent s'être inscrits au cours afin de se conformer aux règlements plutôt que de leur plein gré. Des questions relatives aux armes à feu ont également été abordées afin de dissiper tout malentendu concernant les modifications apportées à la *Loi sur les armes à feu* et la prestation du cours canadien sur les armes à feu sans restrictions. Cette année, nous avons lancé le nouveau manuel de formation à la chasse (partie B) et l'avons distribué aux personnes présentes, tout en faisant le point sur les progrès réalisés par rapport au nouveau guide des instructeurs qui accompagne ce manuel. Nous espérons fournir ce nouveau guide dans un proche avenir afin de mieux compléter le nouveau manuel et d'aider les instructeurs à l'utiliser. Immédiatement après le dîner, les coordonnateurs régionaux ont remis des vestes et des épinglettes à un certain nombre d'instructeurs en reconnaissance de leurs années de service. Le prochain point à l'ordre du jour portait sur une nouvelle façon d'enseigner le code de déontologie du chasseur, sujet qui a été traité en petits groupes. Comme nous le savons tous, le comportement des chasseurs peut être déterminant pour ce qui est des privilèges et des possibilités de chasse futurs. Le prochain sujet concernait l'enseignement des lois et des règlements au moyen de la brochure *Chasse et piégeage*. Une approche interactive et pratique a été adoptée pour enseigner les règlements de la *Loi sur le poisson et la faune* d'une façon beaucoup plus intéressante qu'un exposé formel. En effet, des groupes ont été formés et invités à chercher dans la brochure les réponses à des questions préétablies portant sur l'information qui y est présentée. Le district a ensuite eu l'occasion de discuter d'une question d'intérêt local et l'atelier a pris fin à 16 h. Les premières réactions aux

ateliers de 2006 ont été positives et vos commentaires supplémentaires seraient appréciés. Vous trouverez les adresses électroniques des coordonnateurs régionaux à la page 4 du présent bulletin si vous souhaitez leur faire part de vos opinions et suggestions concernant n'importe quel aspect du programme de formation en matière de conservation. Nous comptons sur vos suggestions pour l'établissement de l'ordre du jour des ateliers de l'année prochaine.

Le tableau suivant présente le nombre de personnes qui ont assisté aux ateliers offerts cette année dans la province. Au total, il y a eu 258 instructeurs bénévoles et 203 instructeurs du ministère.

Location	Date	*	MRN
Miramichi	06-02-18	13	27
Fredericton	06-03-18	60	39
Dieppe	06-03-25	20	15
Edmundston	06-03-25	15	15
Belledune	06-04-15	13	15
Total		121	111

* bénévoles

Lorsque les cours sont terminés et que les élèves sont partis, il arrive parfois que les instructeurs se demandent si le jeu en a valu la chandelle. Avons-nous réussi à transmettre des connaissances? Ai-je perdu mon temps à faire du bénévolat? Carlinda Daigle nous a envoyé une lettre qu'elle a reçue d'un récent diplômé d'un cours de formation à la chasse/sécurité des armes à feu offert par la Fredericton Area Hunter Safety Instructor Association. Cette lettre se passe de commentaires.

« C'est déjà fini. Je suis rentrée chez moi hier soir et j'ai encadré mon certificat. Quel sentiment de satisfaction... C'est drôle comme les choses se passent avec moi : je deviens vraiment nerveuse et je réagis après coup. J'ai encore des papillons dans l'estomac, aujourd'hui.

J'ai beaucoup aimé le cours et je n'en reviens pas à quel point les instructeurs nous ont aidés. Ils nous ont traités de façon très spéciale. Austin et Lyn ont tout fait pour nous venir en aide. Nous avions probablement l'air pathétique et ils ont décidé d'avoir pitié de nous. Je ne peux dire combien j'admire les bénévoles. C'est un cours intense, nous sommes fatigués et eux aussi. Mais ils donnent leur temps bénévolement. »

Merci à Anne LeClerc et à Carlinda Daigle

Chasseurs à l'arc

Le credo du chasseur à l'arc

L'une des choses les plus importantes traitées lors d'un cours de formation à la chasse à l'arc est le credo du chasseur à l'arc, c'est-à-dire un ensemble fondamental de règles de conduite que nous, les instructeurs, cherchons à implanter dans l'esprit de tous les nouveaux adeptes. Souvent, nous enseignons ces règles de base et demandons aux élèves de les lire et d'en discuter afin de les amener à souscrire à ces traditions et valeurs durables. À la suite de mon récent déménagement dans la région de Fredericton, j'ai eu la chance d'être le bénéficiaire d'un des principes ainsi enseignés : « J'aiderai tous les chasseurs à l'arc à trouver des endroits où chasser. » Voyez-vous, le hasard a voulu que je déménage tout près de quelqu'un qui chasse à l'arc.

En voyant mon arc parmi les articles que les déménageurs transportaient du camion à la maison, mon nouveau voisin est venu se présenter et nous souhaiter la bienvenue dans le quartier. J'ai rapidement appris qu'il avait passé beaucoup de temps dans les environs à la recherche de chevreuils, d'ours et d'autre gibier. Malheureusement, j'ai également appris que l'armée venait de le réaffecter à Goose Bay, au Labrador. Malgré la nécessité d'emballer ses affaires et de préparer son déménagement, mon voisin m'a offert de me montrer tout ce que je devais savoir sur les bons lieux de chasse qu'il avait découverts au cours de ses quatre années en poste ici. Nous avons passé une bonne demi-journée à patauger dans la pluie et les sous-bois en compagnie des moustiques, alors qu'il m'a montré l'emplacement des pistes de gibier, des affûts et des sources d'alimentation qui se trouvaient au-delà de cette limite critique de 200 m. Maintenant, fort de toutes ces connaissances, je peux partir du bon pied cet automne. Je ne peux m'empêcher de penser que, d'une certaine façon, cela a été rendu possible grâce au credo du chasseur à l'arc et que l'esprit d'entraide que m'a manifesté mon voisin est tout aussi vivant là-bas – en particulier au Labrador, où mon ex-voisin cherchera à abattre d'une flèche un caribou-trophée cet automne.

Soumis par Ben Forward, instructeur de chasse à l'arc

L'atelier destiné aux instructeurs de chasse à l'arc s'est déroulé à Fredericton cette année, le 1^{er} avril 2006, au Centre forestier Hugh John Flemming : 18 instructeurs et 6 présentateurs y ont assisté. À l'ordre du jour étaient les affaires de l'Association des instructeurs de chasse à l'arc du Nouveau-Brunswick et l'élection du conseil

d'administration, de même que des mises à jour sur les règlements et les nouveaux manuels de l'élève et de l'instructeur. Randy McCoy a fait le point sur les activités du BONB et Bruce Hennessy, représentant la NBEF, sur les initiatives de cette dernière. La présentation intitulée « Plus d'excuses et voici pourquoi », de Tim Cameron, coordonnateur de la formation en matière de conservation, Services à la clientèle, a été bien accueillie dans le cadre des ateliers de formation à la chasse/sécurité des armes à feu.

Trappeurs

Les 6 et 7 mai 2006, un cours de formation au piégeage a été offert au bureau de district du ministère des Ressources naturelles, à Miramichi (Nouveau-Brunswick).



Des exposés y ont été présentés sur plusieurs sujets dont la gestion de la faune par Rodney MacEachern, technicien en pêche sportive et chasse, ainsi que la réglementation du piégeage, par Mike Cain, garde forestier régional chargé de la protection. On y a également traité d'autres questions telles que la préparation de l'équipement, le code de déontologie et les responsabilités, le dépistage présaison, la survie et les tactiques de piégeage. Yvon Morais, Craig Smith et Kendall Hubbard, de la Fédération des trappeurs et récolteurs de fourrures du Nouveau-Brunswick, y ont démontré des techniques de terrain et de préparation des peaux. Ont réussi le cours Joel Trenholm, Rick Trenholm, Corey Arsenault, Ron Clavet, Martin Comeau et Bernd Zurnedden.

Nous remercions Craig Smith et Jean-Claude Babineau, coordonnateur de la région 2, pour l'article et les photos.

Un autre cours de formation au piégeage s'est également donné, les 6 et 7 mai, au camp forestier du barrage Schoales, au ruisseau Anderson : 14 personnes s'y sont inscrites. Les instructeurs étaient Bert McMillan, Marshall Christie, Travis Kingston, Jack McKay et Gary Moore. Ce cours a été rendu des plus intéressants par l'obligation, pour les élèves, d'écorcher un animal et de préparer la peau.

N'oubliez pas de nous aviser de tout changement d'adresse!

Merci à Jack McKay, MRN Sussex, pour nous avoir fait parvenir un compte rendu de ce cours.



Jusqu'ici, en 2006, 9 cours de formation au piégeage ont été offerts à un total de 85 élèves. La journée annuelle de perfectionnement des instructeurs de piégeage s'est tenue au Maritime College of Forest Technology, à Fredericton, le 11 mars 2006. Le tout s'est déroulé en français et en anglais simultanément dans deux salles différentes. On y a traité des nouvelles normes relatives aux pièges et d'une méthode pour les enseigner, de l'application de la loi, du perfectionnement des instructeurs, des aides à la formation; la journée s'est terminée par une discussion libre, une évaluation des séances et la remise de prix. Le conférencier invité était Joe Power, de la Maine State Trapping Organization, qui a parlé de l'importance d'éviter les animaux non ciblés et de l'interaction avec les groupes de protection des droits des animaux. Il y a eu 31 participants et 7 présentateurs.

Merci à tous les instructeurs qui nous ont fait parvenir des articles pour ce numéro.....

Conseil aux enseignants

Ne jamais charger des balles pointues dans des magasins tubulaires est un principe universel que nous enseignons depuis que ce type de magasin est devenu d'usage courant à la fin du 19^e siècle. La technologie nous a encore déjoués en mettant sur le marché les munitions LEVERevolution, de Hornady. Il s'agit d'une balle à pointe conique dotée d'un nez doux qui permet de la charger dans un magasin tubulaire sans qu'il y ait détonation préalable de l'amorce durant le recul. Elle a pour avantage une nette amélioration en fait d'énergie et de trajectoire pour les calibres chargés, qui sont à l'heure actuelle les suivants : 30-30 Win., 35 Remington, 444 Marlin, 45-70 Gov't et 450 Marlin. Des balles seront sans doute disponibles sous peu pour les personnes qui chargent leurs cartouches à la main. Le problème tient à la contradiction apparente dans notre manuel qui dit que, dans tous les cas, les magasins tubulaires doivent être chargés avec des balles à méplat.



Nous soulignons toujours l'importance pour les élèves qui connaissent mal une arme à feu ou une munition de vérifier le poinçon estampé sur l'arme à feu et la marque de culot sur la cartouche ainsi que l'information fournie sur la boîte de munitions, qui peut contenir des instructions d'utilisation du fabricant. Il s'agit d'un cas où les munitions semblent contredire notre manuel, mais le fabricant a clairement défini les types d'armes à feu pour lesquels ces cartouches peuvent être utilisées : ces types comprennent bien les armes à magasin tubulaire. Dans le doute, les élèves devraient toujours lire les instructions ou demander de l'aide à une personne compétente.

Coordonnateur régional	Région 1 Bathurst	Région 2 Miramichi	Région 3 Kingsclear	Région 4 Edmundston
Formation en Conservation	M.Greg Schlosser 547-2075	M. J.C.Babineau 743-7300	Mme Gail Duncan 444-4888	M. J.P. Thibodeau 735-2040
Formation à la chasse à l'arc	M. Bernie LeBlanc 783-7958	M. Raymond Farrell 773-4395	Mme.Cathy Drew 357-6274	M.Steve Kovack 739-8627
Formation au piégeage	M. Denis Guitard 547-2075	M. J.C.Babineau 743-7300	M.Jack McKay 432-2008 M.Allen Grant 453-2345	M. J.P.Thibodeau 735-2040

Nous aimerions connaître le nombre d'instructeurs qui souhaiteraient recevoir leur bulletin par courrier électronique sur leur ordinateur, plutôt que par la poste. Le bulletin des instructeurs est aussi offert en format numérique auprès de l'IHEA. Si vous désirez recevoir le bulletin par courrier électronique, prière d'en aviser par courriel Peter Palmer, à l'adresse peter.palmer@gnb.ca.

!!! IMPORTANT !!!
N'oubliez pas de nous aviser de tout changement d'adresse!

CHANGEMENT D'ADRESSE	
Nom:	
Nouvelle adresse :	
Code postal :	
N° de téléphone :	
<p>Envoyer au : Ministère des Ressources naturelles Direction de la pêche et de la chasse Le Programme de services à la clientèle C.P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1</p>	